

# En 2019, le salaire net moyen dans le secteur privé a progressé de 1,2 % en euros constants

Insee Première • n° 1863 • Juin 2021



En 2019, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 2 424 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Dans un contexte de ralentissement des prix, le salaire net moyen en euros constants a accéléré : + 1,2 %, après + 0,4 % en 2018. La hausse de 2019 est deux fois supérieure à l'augmentation moyenne annuelle des vingt années précédentes (+ 0,6 %).

La moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 940 euros nets par mois en EQTP. Un salarié sur dix gagne moins de 1 319 euros, tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 844 euros. En 2019, les salaires ont augmenté un peu plus dans le bas de la distribution que dans le haut. Les disparités salariales ont donc légèrement diminué, rompant avec la tendance haussière entre 2010 et 2018.

Les femmes gagnent en moyenne 16,0 % de moins que les hommes en EQTP. Cet écart s'est réduit de 0,8 point par rapport à 2018 et de 4,9 points depuis 2008.

Le salaire des personnes présentes du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 dans le même établissement, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, a augmenté de 3,3 % en euros constants. Cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté de ces salariés.

En 2019, le salaire en **équivalent temps plein** (EQTP) dans le secteur privé est en moyenne de 3 183 euros **bruts** par mois, soit 2 424 euros **nets** ► **figure 1**. Le salaire brut moyen a augmenté de 1,5 % en euros courants. Le salaire net a progressé plus vivement, de 2,3 % : cet écart résulte notamment de la réduction du taux de prélèvements sociaux supportés par les salariés, avec la suppression des cotisations salariales d'assurance chômage au 1<sup>er</sup> octobre 2018, dont l'effet a joué en année pleine en 2019. Deux autres mesures contribuent également à ce que le

salaire net a davantage progressé que le salaire brut : d'une part, l'exonération de cotisations et contributions sociales de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), que les employeurs ont pu verser au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 dans la limite de 1 000 euros par salarié dont la rémunération est inférieure à 3 Smic ; d'autre part, la suppression des cotisations salariales sur les heures supplémentaires, dans la limite de 5 000 euros nets annuels.

En 2019, les prix à la consommation ont décéléré (+ 1,1 %, après + 1,8 %

en 2018) et le salaire moyen en **euros constants** a progressé, modérément pour le brut (+ 0,4 %) et plus fortement pour le net (+ 1,2 %). Les suppressions des cotisations salariales d'assurance chômage (+ 0,7 point) et sur les heures supplémentaires (+ 0,2 point) ont significativement contribué à cette hausse, de même que le versement exceptionnel de la prime Pepa (+ 0,4 point). Le pouvoir d'achat des salaires nets a ainsi augmenté bien plus nettement qu'en 2018 (+ 0,4 %) et qu'en moyenne sur les vingt années précédentes (+ 0,6 % par an) ► **figure 2**.

## ► 1. Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en équivalent temps plein (EQTP)

	Salaires mensuels bruts			Salaires mensuels nets			Répartition des effectifs (en %)	
	En euros courants		Évolution (en %, en euros constants)	En euros courants		Évolution (en %, en euros constants)	2018	2019
	2018	2019		2018	2019			
Cadres <sup>1</sup>	5 634	5 647	- 0,9	4 215	4 230	- 0,7	20,6	21,0
Professions intermédiaires	3 130	3 180	0,5	2 353	2 411	1,3	20,0	20,1
Employés	2 218	2 255	0,5	1 689	1 740	1,9	28,9	28,6
Ouvriers	2 323	2 359	0,4	1 774	1 830	2,0	30,4	30,3
Femmes	2 815	2 873	1,0	2 118	2 181	1,9	41,6	41,6
Hommes	3 367	3 405	0,0	2 547	2 597	0,8	58,4	58,4
Industrie	3 531	3 586	0,4	2 637	2 696	1,1	17,4	17,2
Construction	2 838	2 886	0,6	2 145	2 213	2,0	7,8	7,9
Tertiaire	3 077	3 122	0,4	2 330	2 384	1,2	74,9	74,9
<b>Ensemble</b>	<b>3 137</b>	<b>3 183</b>	<b>0,4</b>	<b>2 369</b>	<b>2 424</b>	<b>1,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble (hors emplois aidés)</b>	<b>3 169</b>	<b>3 215</b>	<b>0,3</b>	<b>2 393</b>	<b>2 448</b>	<b>1,2</b>	<b>///</b>	<b>///</b>

<sup>1</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

**Lecture** : entre 2018 et 2019, le salaire net moyen en EQTP des cadres a diminué de 0,7 % en euros constants.

**Champ** : France hors Mayotte, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2019.

## En 2019, un salarié sur deux perçoit un salaire net en EQTP inférieur à 1 940 euros

En 2019, la moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 940 euros nets par mois en EQTP ► **figure 3**. Ce salaire net médian est inférieur de 20,0 % au salaire moyen, ce qui traduit une plus forte concentration des salaires dans le bas de

la distribution. Près de 8 salariés sur 10 ont un salaire net mensuel compris entre le Smic (1 204 euros, nets de contributions et de cotisations sociales) et 3 200 euros.

Aux extrémités de la distribution, un salarié sur dix gagne moins de 1 319 euros nets par mois (1<sup>er</sup> décile, D1), tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 844 euros (9<sup>e</sup> décile, D9 ; ► **figure 4**). Un salarié

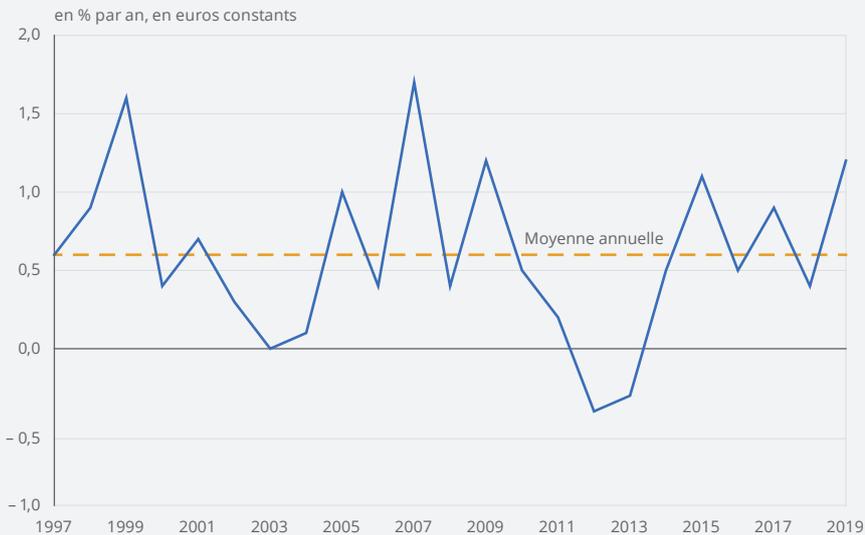
sur cent gagne plus de 9 103 euros nets (99<sup>e</sup> centile), soit environ 7,5 fois le Smic. Tous les niveaux de l'échelle salariale ont augmenté en euros constants en 2019, excepté dans l'extrémité haute de la distribution : + 1,7 % pour le 1<sup>er</sup> décile, + 2,6 % pour le salaire médian et + 0,7 % pour le 9<sup>e</sup> décile, mais - 0,1 % pour le 95<sup>e</sup> centile et - 1,8 % pour le 99<sup>e</sup> centile. En 2019, les disparités salariales, mesurées par le rapport interdécile D9/D1, ont donc diminué, rompant avec la tendance à la hausse entre 2010 et 2018. Sur période longue, entre 1996 et 2019, le 1<sup>er</sup> décile a plus augmenté que le 9<sup>e</sup> (+ 17,2 % contre + 14,2 % ; ► **figure 5**) du fait de la baisse des disparités dans les années 2000.

## Les salaires des femmes demeurent nettement inférieurs à ceux des hommes mais l'écart s'est réduit

En 2019, les femmes gagnent en moyenne 16,0 % de moins que les hommes en EQTP. Les femmes travaillant plus souvent à temps partiel, l'écart moyen de rémunération serait encore plus important si les salaires perçus n'étaient pas rapportés au volume de travail.

Le salaire net moyen en EQTP des femmes a progressé de 1,9 % en 2019 (en euros constants), soit davantage que celui des hommes (+ 0,8 %). L'écart de salaire moyen entre femmes et hommes a continué de diminuer en 2019 : - 0,8 point, portant à 4,9 points la réduction depuis 2008. Comme les années précédentes, la réduction de l'écart en 2019 tient principalement à la hausse de la part de femmes parmi les cadres (36,2 % de femmes en 2019, après 35,8 % en 2018), catégorie en moyenne la mieux rémunérée. Par ailleurs, le salaire net

## ► 2. Évolution du salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP)

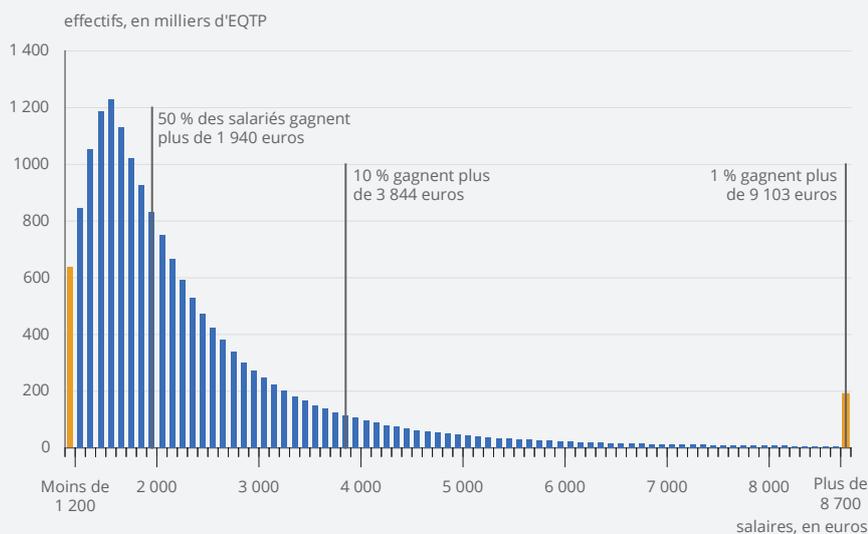


**Lecture :** le salaire net moyen en EQTP augmente de 1,2 % en euros constants en 2019, contre + 0,6 % en moyenne annuelle sur la période 1997-2018.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques ; hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. À partir de 2002, les apprentis et les stagiaires sont exclus ; de 2002 à 2011, les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation sont exclus.

Source : Insee, bases Tous salariés, séries longues sur les salaires.

## ► 3. Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2019



**Note :** certains salaires en EQTP sont inférieurs au Smic ; ceci est en effet permis par certains statuts. Cependant, l'existence de rémunérations inférieures au Smic peut aussi provenir d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent être toutes redressées.

**Lecture :** en EQTP, 50 % des salariés gagnent plus de 1 940 euros ; 10 % gagnent plus de 3 844 euros ; 1 % gagnent plus de 9 103 euros.

**Champ :** France hors Mayotte, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2019.

## ► 4. Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2019

	2019 (en euros)	Évolution entre 2018 et 2019 (en %, en euros constants)
1 <sup>er</sup> décile	1 319	1,7
2 <sup>e</sup> décile	1 469	2,1
3 <sup>e</sup> décile	1 606	2,3
4 <sup>e</sup> décile	1 759	2,5
<b>Médiane</b>	<b>1 940</b>	<b>2,6</b>
6 <sup>e</sup> décile	2 165	2,6
7 <sup>e</sup> décile	2 468	2,4
8 <sup>e</sup> décile	2 929	1,7
9 <sup>e</sup> décile	3 844	0,7
95 <sup>e</sup> centile	4 982	-0,1
99 <sup>e</sup> centile	9 103	-1,8
<b>Moyenne</b>	<b>2 424</b>	<b>1,2</b>

**Lecture :** en 2019, 10 % des salariés du privé et des entreprises publiques perçoivent un salaire mensuel net en EQTP supérieur à 3 844 euros (9<sup>e</sup> décile).

**Champ :** France hors Mayotte, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2019.

moyen des femmes cadres a progressé en 2019 (+ 0,5 % en euros constants), tandis que celui des hommes cadres a diminué (- 1,2 %).

En 2019, environ la moitié de l'écart salarial entre femmes et hommes est due au fait que la structure par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences « à poste de travail égal ». Une partie de l'écart restant provient en effet de différences de caractéristiques non observées dans les sources administratives sur les salaires (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, entreprises aux profils potentiellement différents, etc.).

L'écart salarial moyen entre femmes et hommes traduit en partie des différences de salaires nettement plus marquées parmi les plus hautes rémunérations, notamment parce que les femmes sont sous-représentées dans le haut de la distribution des salaires. Elles ne représentent que 20,5 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, contre 41,6 % de l'ensemble des salariés du privé. Ainsi, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes sur les 99 premiers centièmes de la distribution est nettement inférieur à l'écart moyen (12,0 % contre 16,0 %).

### Le salaire net moyen a évolué plus favorablement pour les ouvriers et les employés que pour les autres catégories socioprofessionnelles

Le salaire net moyen en EQTP diffère selon les secteurs d'activité : en 2019, il est de 2 696 euros dans l'industrie, 2 213 euros dans la construction et 2 384 euros dans le tertiaire ► **figure 1**. Il est notamment plus élevé dans les secteurs où les cadres, mieux rémunérés que les autres salariés, sont surreprésentés, comme les services financiers (3 616 euros) ou l'information-communication (3 459 euros). En revanche, il est plus faible dans l'hébergement-restauration (1 749 euros), qui concentre une forte population d'employés. Le salaire net moyen a augmenté de 1,1 % en euros constants dans l'industrie, de 2,0 % dans la construction et de 1,2 % dans le tertiaire.

Le salaire net moyen évolue différemment selon les catégories socioprofessionnelles : il a nettement accéléré pour les ouvriers (+ 2,0 % après + 0,3 % en 2018), les employés (+ 1,9 % après + 0,1 %) et les professions intermédiaires (+ 1,3 % après - 0,3 %) mais a de nouveau diminué pour les cadres (- 0,7 % après - 0,2 %). Le salaire

de ces derniers est en effet tiré à la baisse par les jeunes cadres entrants sur le marché du travail, en moyenne beaucoup moins bien rémunérés que les cadres en fin de carrière et partant à la retraite. Cet effet, dit « de noria », contribue pour - 2,7 points à l'évolution du salaire net moyen des cadres, soit davantage que pour l'ensemble des salariés (- 1,5 point en moyenne). La prime Pepa explique aussi, dans une moindre mesure, les écarts de dynamisme : elle contribue pour + 0,2 point à l'évolution du salaire des cadres en 2019, mais de + 0,5 à + 0,6 point aux hausses de salaires des professions intermédiaires, employés et ouvriers.

### À caractéristiques identiques, le salaire net moyen en euros constants a augmenté de 0,9 % en 2019

L'augmentation du salaire net moyen (+ 1,2 %) résulte en partie des modifications de la structure des emplois (**effet de structure**), notamment les compositions par secteur d'activité, condition d'emploi et qualification (approchée ici par la catégorie socioprofessionnelle). Ces modifications, dont la plus importante est l'élévation tendancielle de la qualification des salariés, contribuent à hauteur de + 0,3 point à la progression du salaire net moyen en EQTP. Par ailleurs, elle provient de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés (évolution de salaire à **structure constante**). Entre 2018 et 2019, à catégorie socioprofessionnelle, secteur

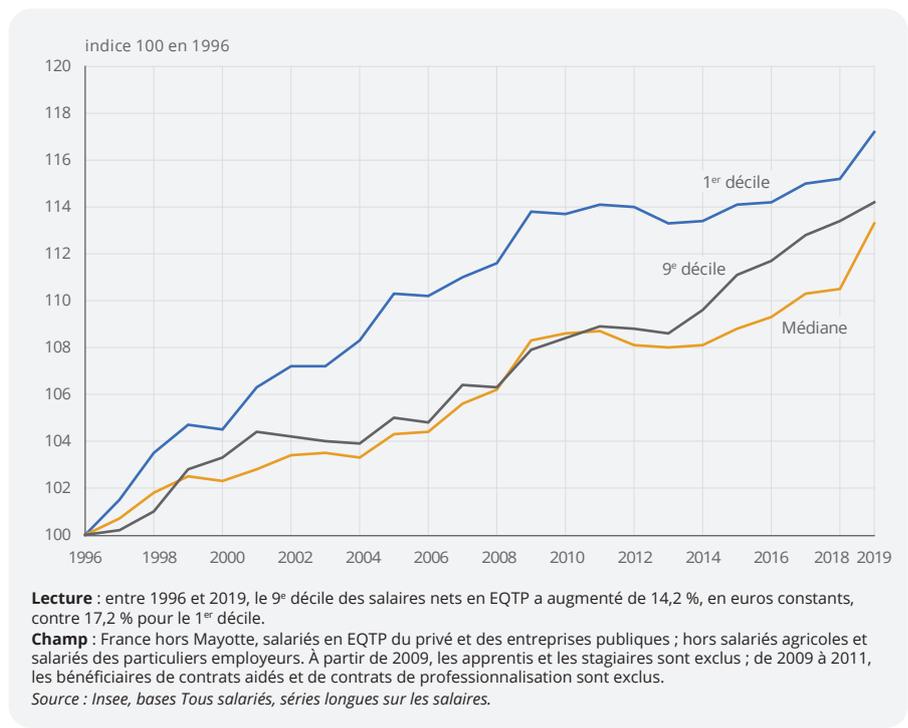
d'activité et condition d'emploi constants, le salaire net en EQTP a progressé de 0,9 % en euros constants.

### Le salaire net des personnes en place a augmenté de 3,3 % en euros constants

Les « personnes en place », c'est-à-dire les salariés présents du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 dans le même établissement, avec la même quotité de travail sur les deux années, représentent 52,7 % du volume de travail en EQTP en 2019. Leur profil est différent de celui de l'ensemble des salariés : la part des hommes y est plus importante et les salariés à temps complet ou en contrat à durée indéterminée (CDI) y sont également surreprésentés. Au contraire, les salariés de moins de 30 ans et les employés y sont sous-représentés ; il en est de même des salariés du tertiaire et en intérim, l'intérim relevant ici des services aux entreprises.

Le salaire net moyen en EQTP des personnes en place a augmenté de 3,3 % en euros constants par rapport à 2018 (après + 2,5 %). Dans la mesure où elle intègre les gains liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière, cette hausse est plus élevée que celle de l'ensemble des salariés (+ 1,2 %). Cette dernière est *a contrario* limitée par l'effet « de noria », les jeunes générations de salariés entrant sur le marché du travail ayant des salaires plus faibles en moyenne que celles partant à la retraite (- 1,5 point sur l'évolution d'ensemble).

## ► 5. Évolution de la distribution du salaire net en équivalent temps plein (EQTP) depuis 1996, en euros constants



## Le salaire horaire net moyen atteint 15,7 euros en 2019

Le salaire horaire net moyen s'établit à 15,7 euros pour l'ensemble des salariés du secteur privé en 2019, soit une hausse de 1,2 % en euros constants par rapport à 2018. Celui des femmes est inférieur de 15,0 % à celui des hommes (14,2 euros contre 16,7 euros), soit 1,0 point de moins que l'écart salarial mesuré en équivalent temps plein. Cela est dû au fait que le volume de travail, mesuré par le concept d'équivalent temps plein, ne prend pas en compte les heures supplémentaires, qui sont plus fréquentes pour les hommes. Femmes et hommes confondus, le salaire horaire des cadres est environ 2,5 fois plus élevé que celui des employés et des ouvriers dans le secteur privé : il s'élève en moyenne à 27,6 euros nets pour les cadres, contre 15,6 euros pour les professions intermédiaires, 11,8 euros pour les ouvriers et 11,3 euros pour les employés. ●

Joan Sanchez Gonzalez, Éléonore Sueur (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein** (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 * 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation et intéressement).

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais il comprend les cotisations patronales pour les assurances complémentaires santé obligatoires.

Les évolutions en **euros constants** sont calculées en référence aux évolutions de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

L'évolution du salaire moyen se décompose en un **effet de structure** et une évolution à **structure constante**, obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salariés définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel).

### ► Sources

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des **déclarations sociales nominatives** (DSN) que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

Les données du millésime 2018 sont légèrement révisées, en raison d'améliorations apportées aux redressements mis en place sur les variables de la DSN utilisées pour mesurer le temps de travail. Pour les mêmes raisons, l'écart salarial entre femmes et hommes en 2018 est très légèrement révisé : 16,8 % dans cette publication, contre 16,9 % dans la publication précédente.

Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts).

### ► Pour en savoir plus

- **Insee**, Outil de datavisualisation sur les salaires dans le secteur privé.
- **Berger E., Clé É.**, « Le pouvoir d'achat du salaire net dans le secteur privé a progressé de 13,1 % entre 1996 et 2018 », *Insee Focus* n° 230, avril 2021.
- **Sanchez Gonzalez J., Sueur É.**, « En 2018, le salaire net moyen dans le secteur privé augmente de 0,4 % », *Insee Première* n° 1828, décembre 2020.
- **Frel Cazenave É., Guggemos F.**, « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2019 : entre hausse des salaires et aubaine pour les entreprises », in *Emploi, Chômage, Revenus du Travail*, coll. « Insee Références », juillet 2020.
- **Georges-Kot S.**, « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.
- **Berger E., Bonnet O.**, « Les hauts salaires dans le secteur privé. Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs », *Insee Première* n° 1800, mai 2020.

Direction générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la  
publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :  
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :  
A. Dugué,  
C. Tchobanian

Maquette :  
R. Pinelli Vanbauce

Code Sage : IP211863  
ISSN 0997 - 3192 (papier)  
ISSN 0997 - 6252 (web)  
© Insee 2021  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

@InseeFr

